LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 423 (2017)¹ Dix ans de la Semaine européenne de la démocratie locale

1. Rappelant la Déclaration adoptée par la Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales et régionales le 16 octobre 2007 à Valence, dans laquelle les ministres ont soutenu l'initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (ci-après «le Congrès») relative au lancement de la Semaine européenne de la démocratie locale, jugeant important de renforcer la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local et d'introduire des mécanismes de participation dans nos systèmes démocratiques;

2. Considérant:

- a. le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207);
- b. la Recommandation Rec(2001)19 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local;
- c. la Résolution 238 (2007) du Congrès sur la proposition d'une Semaine européenne de la Démocratie Locale;
- d. la Résolution 326 (2011) du Congrès sur la participation des citoyens aux niveaux local et régional en Europe;

3. Remerciant les autorités locales et régionales et leurs associations pour leur engagement ces dix dernières années, qui a permis à la Semaine européenne de la démocratie locale de devenir une manifestation véritablement paneuropéenne contribuant à ce que les citoyens et les élus locaux et régionaux se rencontrent et dialoguent, ,

4. Le Congrès:

- a. renouvelle son engagement à promouvoir cette initiative et à l'étendre au profit des collectivités locales et régionales et des citoyens de toute l'Europe, et à élargir cet événement paneuropéen aux régions voisines du Conseil de l'Europe, dans le cadre des processus de décentralisation à l'œuvre dans de nombreux pays;
- b. décide de mettre en place un groupe de réflexion chargé de donner une nouvelle dimension à la Semaine européenne de la démocratie locale, sur la base des meilleures pratiques des dix dernières années, qui examinera toutes les questions relatives à l'évolution de la semaine, notamment:
- i. sa formule, la date et son déroulement;
- ii. le choix des thèmes;
- iii. les modalités pour identifier, récompenser et améliorer la visibilité des initiatives les plus notables; et
- iv. la mise en exergue des bonnes pratiques;
- c. charge le Secrétariat du Congrès de soumettre au Bureau une proposition concernant la composition que pourrait avoir un tel groupe et les modalités pratiques de sa/ses réunion(s).



^{1.} Discussion et adoption par le Congrès le 20 octobre 2017, 3e séance (voir le document CG33(2017)12), Porte-parole du Congrès sur la Semaine européenne de la démocratie locale : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE).